

**FOURNITURES SCOLAIRES**  
*Maternelle 4 ans – 2024-2025*

**Articles à vous procurer durant l'été**  
au magasin de votre choix. Vous pouvez réutiliser les effets scolaires  
d'un de vos autres enfants des années antérieures s'ils sont en bon état.

- 134-D 1 Duo-tang de plastique BLEU avec pochette et attache parisienne  
68 2 boîtes de 12 crayons feutres lavables couleurs de base pointes larges (*rouge, bleu, jaune, orange, vert...*)  
33 2 bâtons de colle 40 gr.  
2 photos 1 po ½ X 2 po - Peut être une photo du visage découpée  
86 1 paquet de 10 protège-feuilles  
81 1 paquet de papier construction  
*\* Suggestion : les feuilles de papier construction vendues chez Dollarama sont de meilleure qualité.*
- 38 1 paire de ciseaux  
1 étui à crayons (*assez grand pour contenir toutes les fournitures*)  
1 couvre-tout pour les bricolages  
1 sac à d'école  
1 boîte à lunch (*pour la collation et/ou le dîner*)  
1 serviette de plage ou couverture pour la détente  
\*\* vêtements de rechange bien identifiés dans un sac (pantalon/sous-vêtement/bas/chandail)  
\*\* sac de récupération en plastique pour le retour des vêtements mouillés ou souillés

**IMPORTANT**

Bien identifier tout le matériel  
de votre enfant

**Suggestions :**

boîte de papiers-mouchoirs 84

**Pour l'éducation physique et la psychomotricité :**

- 1 paire d'espadrilles à **velcro** qui restera à l'école, **identifiée**

*\* La tenue d'éducation physique n'est pas obligatoire au préscolaire.*



*\* Certains articles pourraient être à renouveler pendant l'année (ex. : crayons, mouchoirs).*

\* Nous vous demandons d'apporter **TOUT** son matériel pour la rencontre de parents prévue au début de l'année scolaire et **bien identifier les items au nom de votre enfant.**

\* L'enseignant(e) s'engage à gérer les fournitures non-nécessaires dans l'immédiat et à remettre à la fin de l'année scolaire le matériel non-utilisé par votre enfant, s'il y a lieu.

\* Prévoir un montant de 20.00\$ pour le matériel reproductible et divers. L'état de compte sera déposé sur le Portail Mozaïk-Parents à compter du 3 septembre 2024 et payable avant le 30 septembre 2024.